CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/03

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : TALLET Maud

OBJET: Budget primitif BP 2011: Prévention médico-sociale. Aide à la fonction parentale et à l'enfant.

Obligatoires ou volontaires, les politiques de prévention médico-sociale et d'aide à la fonction parentale et à l'enfant mobilisent une enveloppe globale de crédits de fonctionnement qui s'élève à 16 152 464 €.

Dans le cadre du deuxième Plan mille places pour la petite enfance les crédits inscrits s'élèvent à 8 446 470 €.

Les crédits relatifs à l'aide à la famille "Bébébonus 77" s'élèvent à 4 146 000 €.

Les crédits consacrés aux actions de prévention infantile et périnatalité sont de 1 910 013 €.

Le dispositif de formation des assistants maternels est poursuivi avec un maintien des crédits : 882 531 €.

Il en est de même des crédits consacrés à la planification familiale et à l'éducation à la santé, 455 450 €, qui sont reconduits.

La proposition de crédits pour la mise en œuvre de la politique d'aide à la parentalité et à l'enfance s'élève à 312 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement, les crédits de paiement s'élèvent à 646 020 € au regard desprojets à soutenir.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2011 des opérations suivantes :

Domaine(s) d'intervention	Action(s)	Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Prévention médico- sociale. Aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	Subvention d'équipement aux modes d'accueil	499 500
Prévention médico- sociale. Aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	Subvention équipement fond innovant modes d'accueil	50 000

Article 2 : de créer l'enveloppe de subvention 2011 suivante :

Enveloppe(s) de subvention	CP 2011
Aide au fonctionnement des modes d'accueil	8 446 470
Aide à la parentalité et à l'enfance-Associations et organismes de droit privé	17 700

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ